

EN LINGUISTIQUE: CONTRIBUTION À UN POINT DE VUE THÉORIQUE

Nguyen Ngoc Luu Ly^(*)

1. Remarques générales

S'il faut dire un mot sur la notion de modalité après avoir lu quelques centaines de pages des livres et des articles connus sur la modalité, nous sommes prête à affirmer: «La modalité est vraiment un domaine compliqué où les linguistes n'en posent pas le même point de vue». Nous nous rendons compte profondément des difficultés que rencontre inmanquablement à l'étude de la modalité.

Alors, nous proposons d'accéder à des investigations de la modalité à partir de ces mêmes empêchements, en espérant pouvoir contribuer à l'éclaircissement de certains problèmes du terrain.

1.1. La première difficulté est le relativisme des appareils conceptuels, variables d'une théorie à l'autre. La modalité occupe une place centrale dans de nombreuses disciplines mais ne reçoit de traitement unifié ni en philosophie, ni en logique, ni en linguistique...

En philosophie, la notion de la modalité est relative aux modes de la substance.

Dans d'autres domaines, la modalité s'accorde à la condition et à la particularité qui accompagne un fait ou un acte juridique ou didactique. (Nouveau Petit Larousse 1968: 661)

Dans la logique classique, la modalité signifie le caractère d'une proposition

(c'est-à-dire d'un énoncé) d'après lequel la relation impliquée est soit énoncée comme un fait, soit déclarée possible ou impossible, soit déclarée nécessaire ou contingente. La logicologie adopte la modalité objective comme objet. Les grands domaines de la modalité objective sont alors la capacité (tính khả năng), le nécessaire (tính tất yếu) et la réalité (tính hiện thực) du dictum. La modalité objective de la logicologie exclut le rôle du sujet parlant. On observe que, dans un tel dispositif, les catégories dites subjectives sont brouillées. Le traitement logiciste du problème des modalités est donc ici clairement aprioriste, formaliste jusqu'à la boucle paradoxale, objectiviste et artificialiste. Il est de ce fait dangereusement réifiant.

En linguistique, la modalité s'avère toujours compliquée. Chaque linguiste en a sa propre notion.

Selon Vinogradov (1977: 271-272), la modalité est établie d'après le point de vue du locuteur, et ce dernier est déterminé par sa position au moment de l'énoncé et par la situation.

D'après Lyons (1977:425), la modalité est «*the speaker's opinion or attitude towards the proposition that the sentence expresses or the situation that the proposition describes*», c'est-à-dire l'opinion et l'attitude du locuteur à l'égard de la

^(*) Département de Langue et de Civilisation françaises, ESLE - UNH.

proposition que la phrase exprime ou la situation que la proposition décrit.

Benveniste n'a pas donné de définition concrète de modalité, mais les caractéristiques essentielles de cette catégorie sont traduites explicitement par des remarques bien pertinentes à travers ses oeuvres. Pour lui, la modalité est une grande catégorie, difficile à généraliser..., elle est liée aux attentes, aux désirs, aux appréciations, aux attitudes du locuteur l'égard du contenu de l'énoncé, de l'interlocuteur, des buts de l'énoncé : interrogation, injonction, assertion, etc. (Benveniste 1966: 258)

Gak a sa propre définition. D'après lui, la catégorie de modalité reflète la relation du locuteur avec le contenu de l'énoncé et le contenu de l'énoncé avec la réalité. La modalité exprime l'élément subjectif de l'énoncé; c'est la réfraction d'une partie de la réalité par la connaissance du locuteur. (Gak 1986: 133)

Palmer (1986:14) rassemble les définitions données par les linguistes précédents, mais lui-même, n'a pas proposé d'autres définitions, ni mis en valeur une certaine définition d'un linguiste cité.

Maingueneau, quant à lui, propose qu' à travers la modalisation, l'énonciateur tout à la fois marque une attitude à l'égard de ce qu'il dit et établit une certaine relation avec son interlocuteur (Maingueneau 1996: 45).

Nous nous rendons compte que le plus grand point commun entre ces conceptions est la valorisation du locuteur dans l'énoncé. En effet, à la différence de la modalité objective de la

logicologie, qui «s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel» (Kerbrat-Orrechioni 1980: 71), l'élément "être humain" devient de plus en plus indispensable dans la linguistique et dans le fonctionnement de la langue, comme avait remarqué Palmer (1986:16): «*Modality in language seems to be essentially subjective, this has already been shown in the discussion of speech acts, and in reference to the speaker's «opinion or attitude»*, (la modalité en linguistique semble être essentiellement subjective, elle est presque toujours montrée dans la discussion de l'acte de parole et dans la référence à l'opinion ou à l'attitude du locuteur). Les problèmes de modalité intéressent de plus en plus les linguistes. C'est une évidence! Puisqu'aucun contenu épistémique et communicatif ne peut être isolé des éléments comme le but, le besoin, l'attitude, l'appréciation... du locuteur à l'égard de la réalité, de l'interlocuteur et des autres éléments du contexte. Pourtant, la distinction objective/ subjective n'est pas toujours simple.

Prenons l'exemple:

(1) : *Sa mère a dit qu'il était malade*

Nous pouvons y déduire deux interprétations:

°Première interprétation: description du procès, objectivité du locuteur.

Deuxième interprétation: «sa mère a dit que» = «je n'en suis pas sûr» = "peut-être", subjectivité du locuteur.

Il existe dans le cas présent une ambiguïté. Il faut se baser sur le

contexte ou la situation de communication pour pouvoir relever la vraie intention de communication du locuteur. En tant linguistes, il vaudrait mieux que nous mettions l'accent sur les problèmes de modalité subjective. «*dans lesquels l'énonciateur s'avoue explicitement ("je trouve ça moche) ou se pose implicitement ("c'est moche") comme la source évaluative de l'assertion*» (Kerbrat-Orrechioni 1980: 71), en vue de pouvoir travailler en détail avec les marques linguistiques et extra-linguistiques exprimant les valeurs modales.

La notion de modalité, une fois basculant dans le domaine de la subjectivité, va peu à peu se trouver généralisée à tous les cas où se trouvent exprimés une «attitude», un «jugement» du locuteur. Relève de la modalité, déclare C. Bally (1943:3), «*toute forme linguistique d'un jugement intellectuel, affectif, ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit*». Dans la continuité de la distinction établie par les grammairiens médiévaux entre le «dictum» et le «modus», qui donne au concept de modalité une assise linguistique, E. Benveniste la définit comme «*une assertion complémentaire portant sur l'énoncé d'une relation*» (1974 : 187). La «*véritable explosion de modalités nouvelles*» à laquelle, comme le souligne N. Le Querler (1996 : 41), on assiste depuis ces dernières décennies, apparaît comme l'aboutissement logique

de ce chevauchement des notions de subjectivité et modalité, concept lui-même aujourd'hui élargi à toute activité mentale ou intellectuelle du locuteur construisant son énoncé. J-R. Lapaire et W. Rotgé (1995 : 373) suggèrent ainsi que les déterminants - signes d'un «travail mental» de l'énonciateur sur la notion- pourraient/devraient eux aussi être inclus dans la catégorie des modalités. Et, effectivement, pourquoi pas?

Si la conception de la modalité comme expression de la subjectivité dans le langage a ouvert la voie à la réhabilitation du sujet parlant dans l'analyse linguistique, on peut aujourd'hui s'interroger sur la pertinence du maintien de cette catégorie. Nous prenons un simple exemple:

(2) : *Elle est grande*

Nous voyons bien que cet énoncé exprime la subjectivité du sujet parlant envers le procès car pour la même taille, on peut juger «grand» ou «petit» selon l'intention du sujet parlant, selon la nationalité ou selon la génération... Cependant, ce locuteur n'ajoute pas son émotion. Il est difficile de conclure que le locuteur apprécie ou méjuge la taille de la fille ou de la dame envisagée. Nous pouvons donc noter que la subjectivité est étroitement liée à la modalité mais ne coïncide pas totalement avec elle.

En vue de bien circonscrire notre champ de recherche, nous proposons le tableau suivant:

Subjectivité	Modalité subjective
Objectivité	Modalité objective

Tableau 1: subjectivité/objectivité et modalité

Le tableau ci-dessus précise la place de la modalité subjective en linguistique: La modalité est décrite en tout rectangulaire vertical, la moitié en dessus présente la modalité subjective et en dessous la modalité objective. La subjectivité occupe tout l'espace en dessus de la frontière et l'objectivité en dessous. La modalité se présente par la partie grisée. Nous pensons que le fait de prendre la modalité subjective faciliterait la recherche expérimentale des moyens d'expression de modalité dans les langues vivantes.

1.2. La deuxième difficulté tient au caractère conventionnel, en linguistique, de toute définition, qui ne saurait être valide qu'en vertu de principes que les linguistes admettent ou non. Nous avons constaté que le même phénomène se décrit par de termes différents et le même terme possède de différents contenus. Les linguistes, en vue d'insister sur tel ou tel angle, utilisent de différents terme.

Par exemple, Fillmore a proposé la formule:

$S = M + P$ (Sentence = Mood + Proposition)

dont M est la composante de modalité, P est la composante de proposition. Selon cet auteur, la composante «proposition» est comprise comme l'ensemble des relations non-temporelles, distinguée avec la composante de «modalité», composée de valeurs qui concernent toute la phrase, telles que la négation, les temps, modes et aspects verbaux (Fillmore, 1968, p.23). Alors que Culioli a proposé la paire de termes «modus/lexis», puis Charle Bally «modus/dictum», ou Hare "phrastic/tropic/ neustic" ...

Le choix de termes de Fillmore provoque certainement le souci aux utilisateurs: dans quel sens «Proposition» est-il compris? sous l'angle de logicologie? sous quel autre angle?. «Mood» peut être compris «Mode du verbe» au sens strict du terme! Les termes «lexis» et «dictum» correspondent aux termes «modus/dictum», mais «lexis» se montre insisté sur les caractères de matières premières, de potentiel.

Quant à nous, nous proposons alors de redéfinir la notion de la modalité,

souvent assimilée à celle de subjectivité, par rapport aux différentes configurations de la relation interlocutive. Nous allons adopter, comme ont proposé certains linguistes, les termes «dictum» et «modalité» et suivre toujours la formule:

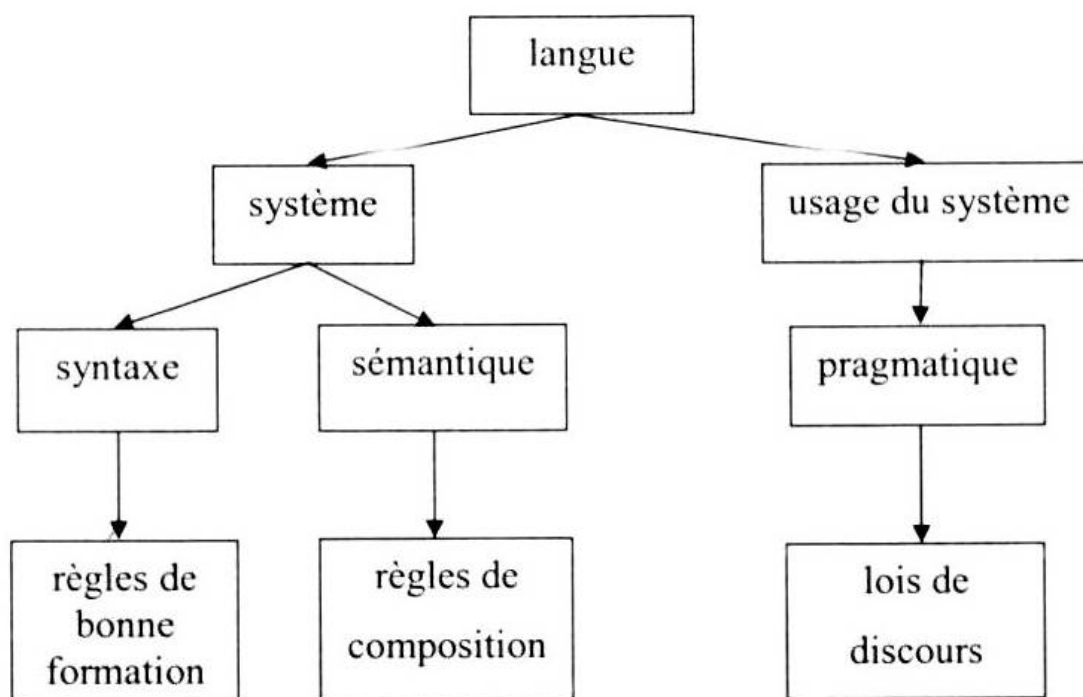
Énoncé = Dictum + Modalité

dont le «dictum» est le procès pur et simple (syntaxe et lexique) considéré comme débarrassé de toute intervention du sujet parlant, la modalité étant une série d'éléments linguistiques et extralinguistiques qui participent à actualiser l'énoncé, en exprimant l'attitude, l'opinion ou le jugement de l'énonciateur à l'égard de ce qu'il dit, et établir une certaine relation avec son interlocuteur et la situation de communication.

La difficulté de donner une définition précise de la modalité doit beaucoup,

semble-t-il, à cet élargissement du signifié. Toutefois, nous pensons qu'il est possible d'envisager la modalité comme une catégorie unifiée en analysant les phénomènes modaux selon les trois niveaux interdépendants que constituent le morpho-syntaxique, le sémantique et la pragmatique, car si un mot ou une expression a plusieurs sens en usage, c'est la conséquence non seulement de l'organisation du système lexical, mais aussi d'un principe pragmatique appliqué à l'énoncé. La différence entre la syntaxe et la sémantique d'une part, et la pragmatique d'autre part est donc une opposition entre système de la langue et usage de ce système.

Moeschler (1994:26) a schématisé ces éléments et leurs relations dans le tableau suivant:



La syntaxe a pour objet les relations ou modes de combinaisons entre unités de la langue. Elle a pour fonction la production de règles de bonne formation syntaxique. L'approche **morpho-syntaxique** fait d'abord usage de la notion d'opérateur, et intègre la modalité au langage formel de la syntaxe sous la forme de l'élément linguistique modal «*M*» opérant sur une prédication «*Px*» avec, par défaut, une valeur assertive. Une telle approche est indispensable pour pouvoir reconnaître «*M*» dans la phrase et le juger. Pourtant, le problème posé par une réalisation de «*M + Px*» comme «*Il est possible que + Px*» est que l'opérateur modal «*Il est possible que*» est lui-même assimilable à une prédication si l'on en juge par sa variabilité en temps ou ses possibilités de segmentation et de commutation.

Devant les difficultés de l'approche en terme d'opérateur, il reste la solution de considérer la modalité comme un prédicat du second ordre, c'est-à-dire «un prédicat qui a pour argument une proposition». Si l'on admet une définition large de cette notion, tous les adverbes revêtent de fait un caractère modal au titre qu'ils sont "des prédicats sur des prédicats"; de même, certains éléments de la prédication elle-même peuvent s'avérer porteurs d'indications modales: *C'est un siège pliable* est paraphrasable par «*il est possible de le plier*». Cette conception syntaxique, où la modalité devient exubérante, ne saurait être retenue, limitée.

Ayant abandonné l'idée que la syntaxe peut résoudre exhaustivement les problèmes de la modalité, nous venons à l'approche **sémantique**, qui essaie d'envisager les opérateurs modaux dans tout un énoncé. La sémantique a pour objet la relation entre mot, syntagme ou phrase et les le monde qu'il représentent. On peut distinguer (cf. Lyons 1977 et 1980) trois types d'entités sémantiques en fonction de leurs propriétés référentielles: les entités de premier ordre (termes), qui désigne des objets du monde; les entités du deuxième ordre (prédicats), qui réfèrent à des états, événements, actions vérifiés par telle ou telle entité du premier ordre; les entités du troisième ordre (propositions), dont le domaine est l'ensemble des valeurs de vérité (vrai/faux). Il convient de citer ici la formule célèbre de Wittgenstein: «Ne cherchez pas le sens d'un mot, regardez plutôt l'emploi qu'on en fait». Le terme «emploi» n'est au fond pas plus clair que celui de «sens», mais cette substitution détourne le sémanticien de sa préoccupation traditionnelle qui est de définir le sens en termes de signification. Le fait de mettre l'élément modal dans un énoncé complet facilite beaucoup la compréhension et améliore la situation. Différents sens apparaissent. Cependant, les présupposés, les sous-entendus ou encore les idées implicites passent toujours sous silence.

La seule perspective qui est peut-être en mesure de traiter ces problèmes entravés est celle de la **pragmatique**

car la pragmatique s'occupe des relations entre les signes et leurs utilisateurs. C'est un domaine large qui déborde la linguistique mais qui a des répercussions importantes en linguistique. Dans le cadre de notre présente étude, nous n'allons envisager que les repérages énonciatifs (Culioli: 1999:130), tels que: les indices paratextuels, cotextuels et contextuels:

Bien peu des choses sont assurées s'agissant des indices paratextuels, c'est-à-dire prosodiques et mimo-gestuels. Searle a ainsi affirmé qu'en anglais, il y a en fait certaines inflexions d'intonation caractéristiques qui accompagnent les énonciations «ironiques» (1982:162). Pour Grice, il se montre sur ce point beaucoup plus sceptique (1978:124). Il est donc pour le moment impossible de mesurer l'exacte importance de ce type d'indices, qui ne fonctionnent en tout état de cause qu' l'oral, car certains faits sont de nature typographique (soulignement, point d'exclamation, points de suspension, etc. jouant occasionnellement, à l'écrit, un rôle similaire). Nous devons aussi nous intéresser au repère-origine qui concerne le cadre spatio-temporel du moment de l'énonciation.

Le cotexte, qui est inscrit dans l'environnement verbal de la séquence problématique peut être d'une nature et d'une dimension très variables; plus ou moins étroit ou large, explicite ou discret, il prend selon les cas la forme d'un commentaire, de certaines mesures rhétoriques... (Kerbrat-Orecchioni 1986: 139). Le cotexte compte alors des

énoncés qui précèdent et succèdent l'opérateur examiné et le clarifient.

Nous entendons par «contexte» un certain nombre d'informations «préalables» non inscrites dans l'énoncé, qui concernent les acteurs de l'énonciation, tels que des savoirs du locuteur, ses caractéristiques psychologiques générales, ses motivations particulières au moment de l'acte de parole, ses capacités intellectuelles; les informations concernant l'univers référentiel général ou particulier, la situation communicative et ces «circonstances» dont Du Marsais nous dit qu'elles nous font éventuellement connaître «que le sens littéral n'est pas celui qu'on a eu dessein d'exciter dans notre esprit», en nous dévoilant «le sens figuré qu'on a voulu nous faire entendre».

Il est donc indispensable d'avoir accès aux données contextuelles pour pouvoir décrire adéquatement ce qui se passe dans la communication, tout en sachant que la situation idéale n'est évidemment jamais réalisée; il est difficile, voire impossible, de reconstituer le contexte total, mais seulement le contexte pertinent.

En bref, ces définitions ont donné une place et un ordre de traitement ces approches: le traitement syntaxique précède le traitement sémantique, qui précède le traitement pragmatique. En d'autres termes, la sortie de la syntaxe constitue l'entrée de la sémantique, et la sortie de la sémantique constitue l'entrée de la pragmatique. Et tout cela aide

activement à l'étude exhaustive de modalité.

1.3. La troisième difficulté réside dans l'instabilité de l'objet même des sciences du langage, les langues naturelles, dont la plasticité offerte aux besoins expressifs ne peut qu'avoir des répercussions sur le métalangage.

D'après l'apport benvenistien (1965: 187-188), la catégorie linguistique de la modalité comprend d'abord les deux verbes «*pouvoir*» et «*devoir*». En outre, la langue a étendu la fonction modalisante d'autres verbes, dans une partie de leurs emplois et par la même structure d'auxiliation; principalement: «*aller*», «*vouloir*», «*falloir*», «*désirer*», «*espérer*».

Herman Parret (1980: 113) a considéré les modalités dans un sens restreint: «*Je ne parlerai que des modalités qui, marquent toute proposition : le nécessaire, le possible, l'impossible et le contingent. Une bonne part de la logique contemporaine se demande ainsi comment interpréter, sur l'axe nécessité-possibilité, les propositions dépendant d'un verbe exprimant une «attitude», comme les verbes «croire», «vouloir», «désirer», «espérer», «savoir» et pourquoi pas, simplement «dire» («affirmer» la vérité).*»

Ces auteurs ont considéré la modalité comme synonyme de "mode" qui est une catégorie grammaticale associée au verbe et traduisant l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés. Pourtant, le verbe demeure insuffisant pour exprimer à lui seul les mille nuances modales dont l'énonciateur a besoin. Conséquemment, il est

désormais indispensable de bien distinguer la *modalité*, comme catégorie énonciative, du *mode*, ce dernier renvoyant pour le moment à un certain nombre de classes de formes dans une tradition grammairienne dont l'inadéquation descriptive se fait de plus en plus sentir (Meunier 1981). Pour sa part, la prise en compte de la médiation se fait encore attendre chez les précurseurs de la linguistique énonciative.

D'autres auteurs sont arrivés à traiter les problèmes de modalité au sens beaucoup plus large que des formes verbales, tels que Lyons (1977), Vinogradov (1977), Kerbrat-Orrechioni (1980), Culioli (1983-1984). Cependant, ces auteurs traitant les problématiques de la modalité ont proposé de multiples différences dans le domaine de la modalité, domaine qui n'est pas encore clairement circonscrit. Ces obstacles réclament une rigueur d'autant plus grande dans l'effort définitoire; les produits d'une telle activité doivent éviter la circularité, l'ambiguïté, et il faut en outre qu'ils soient pertinents. À cela s'ajoute une double exigence d'universalité des définitions métalinguistiques, celle de leur objet et celle de leur formulation, qui encourage nous-même à découvrir quels sont les moyens exprimant la modalité.

2. Moyens d'expression de la modalité

La modalité reflète la relation multilatérale entre le locuteur, le contenu propositionnel, l'interlocuteur et la réalité. Comme nous en avons dit en

haut, un énoncé est toujours une addition d'un dictum et d'une modalité, quelle que soit la langue. Ainsi, la modalité est un phénomène universel, commun à toutes les langues du monde, c'est-à-dire qu'il existe toujours de moyens exprimant la modalité en toutes les langues.

Prenons des exemples de différentes langues:

(11a): *Tôi muốn đi chơi.* (en vietnamien)

(11b): *Je veux sortir.* (en français)

(11c): *I want to go out.* (en anglais)

(11d): *Eu quero sair.* (en portugais)

(11e): *Watashi wa dekake tai.* (en japonais)

(11f): *Wo xiang zou le.* (en chinois)

Nous avons constaté que, dans chaque énoncé ci-dessus, il y a toujours deux composantes distinctives: le dictum qui décrit le contenu propositionnel "tôi-đi chơi" en vietnamien, «je-sortir» en français, «I go out» en anglais, «eu sair» en portugais, «watashi-dekakeru» en japonais ou «wo-zou» en chinois, et la modalité qui traduit le souhait ou le désir du locuteur de réaliser le dictum «muốn», «vouloir», «to want to», «quero», «-tai-» ou «xiang» respectivement dans ces langues.

Nous avons également remarqué que chaque langue a des moyens représentatifs et variés pour véhiculer la modalité. Prenons l'exemple d'une classe en désordre. Le chef de classe dira:

(12a): *Thầy đến đây!* (en vietnamien)

(12b): *Le professeur arrive.* (en français)

(12c): *The teacher is coming.* (en anglais)

(12d): *O professor esta chegando.* (en portugais)

(12e): *Sensei ga kuru yo.* (en japonais)

Nous constatons que tous ces énoncés sont étroitement liés à l'intention de communication du locuteur. Selon lui, cette simple phrase assertive devient un avertissement, un ordre de silence, une menace de punissement aux étudiants bruyants. En vue d'exprimer l'intention du locuteur: avertir à toute la classe l'arrivée du professeur et lui ordonner implicitement de se taire, le chef se montre ferme à l'égard de ses camarades mais inquiet du fait énoncé.

En vietnamien, le système des mots grammaticaux modaux sont abondants. Ils servent activement à traduire l'attitude et l'intention du locuteur.

Thầy đến đây!

Ici, la particule modale «đây» dans cet exemple remplit au contenu «le professeur-arriver» l'intention d'avertissement du chef de classe aux autres étudiants. Dès avant, nous pouvons également clapper de la langue; ce signe marque un mécontentement et aussi un appel d'attention au procès. Si nous disions: «Thầy đến», la nuance de l'avertissement paraîtrait moins ferme.

En cette occurrence, les Français peuvent utiliser le mode indicatif, le temps du présent, en faisant quelques

mimiques comme le bras tendu, la main à l'équerre et l'intonation montante:

Le professeur arrive.

L'ordre implicite de silence devient clair avec la modalité exprimée à travers les indices d'ordres prosodiques ou mimo-gestuels.

Tandis qu'en anglais ou en portugais, autres langues flexibles, on utilise spontanément le temps du présent progressif pour expliquer le même procès :

The teacher **is coming**.

O professor **esta chegando**.

Le verbe auxiliaire forme avec le participe présent du verbe principal une unité de sens nommé locution verbale. Pour réveiller les gens de la classe, le chef a pris la locution «is coming» ou «esta chegando» pour indiquer le moment de l'action.

Si l'on adoptait le temps du présent comme dans le français, les natifs anglais ou portugais diraient: «The teacher comes.» ou «O professor chega.» Cela pourrait également informer de l'arrivée du professeur, mais ce ne serait pas naturel dans ce cas et il n'y aurait pas de force, il faut alors ajouter encore d'autres indices pour actualiser le procès, comme l'action de taper les mains en le disant. Au contraire, si l'on dirait en français: «Le professeur est en train d'arriver», l'avertissement ou l'ordre perd sa valeur.

En japonais, l'usage de la particule finale s'avère aussi fréquent, comme dans les langues isolantes (vietnamien, chinois...):

Sensei ga kuru yo.

La particule modale «yo» traduit ici une certitude, une insistance. Prenons d'autres exemples de «yo»:

(13): *Ashita no gogo denwa suru yo.*

Demain/de/après
misi/téléphone/faire/part

(Je te téléphonerai demain après-midi.)

Quand il utilise «yo», le locuteur se déclare ou insiste sur le contenu de l'énoncé à son interlocuteur. Le locuteur détermine bien son interlocuteur avec «yo». Alors, l'énoncé «sensei ga kuru yo» se montre bien efficace, par rapport à la situation.

Quant aux énoncés «Sensei ga kuru» et «Sensei ga kuru yo», les natifs japonais acceptent les deux, comme en vietnamien. La traduction littérale de «Le professeur arrive!» est «Sensei ga kuru!». On pourrait dire d'abord «Sensei ga kuru!» pour calmer la classe, mais s'il y a encore quelques-uns qui font du bruit, on peut leur dire «Sensei ga kuru yo» pour insister sur le fait que le professeur arrive et pour attirer l'attention. «yo» est une marque qui renforce le sens comme «Moi, j'adresse à toi (vous)».

De nombreux auteurs ont essayé de rassembler et de classer les moyens modaux en linguistique et particulièrement dans leur langue maternelle.

a- D'après V.Z. Panfilov (1982:73), la modalité est exprimée par:

a.1. Les modes du verbe

a.2. Les verbes modaux: pouvoir (có thể), devoir (cần phải)...

a.3. L'intonation et les mots grammaticaux exprimant la modalité subjective.

b- Kerbrat-Orrechioni (1980:119) a cité •détaillément un inventaire de moyens modaux, surtout en français. Selon cette linguiste, en dehors des moyens «très représentants» comme les modes, les verbes modaux, il y aurait encore beaucoup d'autres outils à citer, par exemple des expressions restrictives et appréciative telles que «à peine», «presque», «guère», "seulement», «ne...que»; des adverbes «déjà», «encore» qui n'ont de sens que par rapport à certaines attentes du locuteur; d'innombrables connecteurs propositionnels «or», «car», «donc», «cependant», «d'ailleurs», «toutefois», «en effet», etc. dont le statut syntaxique est aussi problématique que le rôle énonciatif évident. Il faudrait envisager aussi d'autres parties du discours comme «interjection», «préposition», «conjonction» que privilégie la tradition sémantique sous prétexte qu'elles sont plus nettement chargées de contenu dénotatif.

Alors, dans ces langues dites indo-européennes, le mode est toujours apprécié pour traduire de multiples valeurs modales des énoncés. Pourtant, la modalité qui déborde largement le domaine du verbe recourt alors à de différents moyens extra-verbaux (adverbes, compléments...). Par exemple: «Il viendra peut-être demain» = «Il viendrait demain».

c- En vietnamien, Hoàng Trọng Phiến (1980:31) a constaté, dans son

livre «Ngũ pháp tiếng Việt - Câu» (Grammaire vietnamienne - la Phrase), que chaque langue a différents moyens exprimant la modalité, mais les plus utilisés sont:

c.1. L'intonation.

c.2. Le verbe

c.3. L'ordre des mots.

c.4. Les particules modales.

c.5. Les proverbes et les locutions figées ayant la fonction distinctive et actualisée de la phrase.

d- D'autres linguistes ont précisé les places des éléments et leurs possibilités de fonctionnement dans la structure syntaxique en vue de classer les moyens exprimant la modalité.

Nous avons constaté que ces propositions sont justes mais insuffisantes car chaque langue a des moyens typiques et variables exprimant la modalité. Pour obtenir un tableau complet de ces moyens, nous devons bien déterminer la langue dont nous voulons envisager la modalité et nous avérer patients en l'examinant de plus près et successivement sur de différents plans: phonétique, vocabulaire, grammaire et pragmatique.

3. Expression de la modalité

Après avoir appris les choses sur la conception, les approches, les moyens d'expression de la modalité, nous nous sommes demandée comment ferait-on pour pouvoir analyser exhaustivement la modalité? C'est aussi bien difficile car quelle que soit la langue dans laquelle

elle est abordée, la modalité est un sujet dont la richesse n'a d'égale que la complexité. Et les linguistes ne s'accordent pas généralement à proposer de les mêmes expressions de la modalité.

Von Wright (1951:I-2) en a distingué quatre types:

- la modalité aléthique, ou de vérité
- la modalité épistémique, ou de connaissance
- la modalité déontique, ou d'obligation
- la modalité existentielle, ou d'existence.

Lyons (1977:452) a partagé cette distinction mais les a regroupés en deux sous-domaines:

- l'épistémique qui s'applique à la possibilité ou à la probabilité.
- le déontique qui englobe l'obligation et la permission.

Nous voyons que dans ce réseau, la valeur existentielle est reliée à la probabilité, la valeur aléthique à la fois à la probabilité et à l'obligation ou l'ordre, ancrées sur la notion de volonté, c'est-à-dire à la fois épistémique et déontique.

La quête d'invariants linguistiques a conduit certains linguistes à une tripartition du champ sémantique modal. On oppose ainsi:

- la modalité orientée vers l'agent (comprenant la modalité déontique) exprimant les différentes propriétés le concernant (capacité, obligation, intention, permission...)

- la modalité épistémique exprimant l'engagement de l'énonciateur par rapport à la vérité de l'énoncé

- la modalité énonciative qui sert à indiquer dans un acte énonciatif l'implication de l'énonciateur (impératif, optatif, permissif). (J. Bybee & S. Fleischmann, 1995)

Nous nous rendons compte qu' à l'essence, ces modalités correspondent à ce qu'a proposé Lyons, mais différent en bien isolant le sujet de la phrase (dans modalité orientée vers l'agent) et le sujet parlant (dans modalité énonciative).

Une autre partition en quatre zones est proposée par B. Pottier (2000:192-215):

- la modalité aléthique (possible, nécessaire) qui est indépendante de l'énonciateur
- la modalité épistémique qui est formulée à travers le croire et le savoir de l'énonciateur
- la modalité factuelle qui renvoie aux intentions de l'énonciateur vis-à-vis de son dire et de son faire (autour de pouvoir et devoir)

- la modalité axiologique qui sert à valoriser le propos de l'énonciateur (autour du vouloir et valoir).

Nous notons dans cette partition une distinction assez claire d'un côté de l'objectivité dans la modalité aléthique et de l'autre côté de la subjectivité dans les trois zones qui restent).

Meunier (1974), Kerbrat-Orecchioni (1980) et Cao Xuân Hạo (1991), qui séparent la modalité d'énonciation et la modalité d'énoncé.

Nous entendons par la **modalité d'énonciation** celle qui distingue une parole selon l'objectif et l'incidence de communication, c'est-à-dire des types d'énoncés: assertion, interrogation, injonction. Alors, la modalité d'énonciation se rapporte au sujet parlant (ou écrivant) et appartient au domaine pragmatique.

La **modalité d'énoncé** exprime l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il dit. Alors, ce type de modalité se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation (Kerbrat:1980:119) et appartient au domaine sémantique.

A partir des ces constatations, il est temps de proposer notre point de vue sur les expressions de la modalité. Dans l'ensemble, nous sommes prête à adopter l'idée d'Antoine Culioli sur quatre ordres de modalité. Nos raisons sont les suivantes:

En premier lieu, la modalité linguistique conçue dans notre thèse, comme nous l'avons circonscrite dans la partie précédente, se débattre à l'intérieur du domaine de subjectivité. La distinction de Pottier (objectivité/subjectivité) devient alors dévalorisée de l'objectif de cette thèse.

En deuxième lieu, nous décidons, dans la délimitation du cadre de la thèse, de nous intéresser seulement aux entourages du locuteur. Alors, la distinction du sujet parlant et du sujet de la phrase qu'ont proposée Kerbrat-Orecchioni (1980), Bybee (1995) semble ne pas être nécessaire dans l'étude présente.

Puis, étant donné le contenu envisagé de modalités épistémique et

déontique, nous nous rendons compte qu'elles correspondent fort bien aux types 1 et 4 des quatre ordres de modalité proposés par A.Culioli. Pourtant, nous préférons adopter les derniers termes car le terme «épistémique» paraît ambigu: il était utilisé, par quelques auteurs précédents (J.Lyons:1980 :416), pour traduire également la catégorie objective.

Enfin, la modalité d'énonciation et la modalité d'énoncé, qu'ont proposées Kerbrat-Orecchioni (1980), Cao Xuân Hào (1994) et qui ont pour point de départ tantôt une énonciation, tantôt un énoncé ne s'avèrent pas raisonnables d'en faire des investigations expérimentales dans le cadre de la linguistique.

Revenons alors maintenant à la théorie de Culioli

Il nous faut rappeler que l'énoncé est une phrase qui est prise en charge par un locuteur (S_0) et s'adresse à un interlocuteur (S_1). Il s'agit alors d'une relation intersubjective entre S_0 et S_1 . Cette relation locuteur - interlocuteur de telle façon que l'énoncé produit ou reconnu soit organisé autour du locuteur et de lui foncièrement: un énoncé est produit, grâce auquel vous évoquez - ou vous renvoyez à un état de choses de telle manière que celui qui a produit l'énoncé se porte garant - donc prêt à défendre contre autrui ce qu'il a dit: c'est traditionnellement l'assertion. Dans ce cas il y a nécessairement relation intersubjective et peut-être faudrait-il corriger sur ce point ce qu'a dit

Benveniste: il faudrait parler d'intersubjectivité dans le langage. La relation entre sujets est centrée, ramenée à l'énonciateur qui se porte garant et elle est donc articulée, organisée, centrée, ramenée à lui de façon foncière. Alors, l'assertion a été choisi par Culioli comme le point de départ - une base partir de laquelle on peut introduire des modulations. Toute assertion est un énoncé et donc un message inter-sujets $S_0 - S_1$.

Le premier ordre de modalité ($\mu 1$) prend en compte l'existence de P ou Non-P:

+À chaque fois que vous modulez, vous modulez une assertion. Le fait de choisir P signifie éliminer Non-P. Si on donne classiquement deux valeurs vrai/faux ou 0/1 ou positif/négatif, on a soit l'une soit l'autre des valeurs. On peut moduler cette binarité (existence d'un continuum dans la plupart des cas). Au niveau de l'assertion, on ne peut avoir que l'une ou l'autre:

(3): *«Il est arrivé»* ou *«Il n'est pas arrivé»*

En dehors de cela (c'est-à-dire de travailler sur P ou Non-P), le locuteur peut demander également à son interlocuteur ce que le dernier choisit. On a donc, quelque chose qui n'est pas l'assertion mais qui va être compatible avec l'assertion: la question.

+Avec l'interrogation, il s'agit de présenter à l'autrui les deux valeurs (vrai/faux, 0/1 ou positif/négatif) de telle manière que dans la réponse on choisisse soit 0, soit 1, outre l'échappatoire stricte:

je ne veux pas répondre, ou le silence, ou une forme de réponse qui n'en est pas une: je ne sais pas.

Cette dernière possibilité est importante parce qu'il faut éviter de fabriquer des modèles d'intelligence artificielle qui sont licites en soi, mais très gênants pour la pratique du langage parce que quand on parle, on ne travaille pas uniquement dans un système à deux valeurs où on dit toujours le vrai ou le faux, on a des degrés d'indétermination, des degrés d'incertitude qu'il faut toujours analyser, des refus de répondre, des refus de collaborer et le fait de ne pas répondre est une autre manière de répondre.

+Avec l'injonction, on a quelque chose qui n'est ni l'assertion ni l'interrogation, mais compatible avec. Dans l'assertion, on dit que telle chose est ou n'est pas et dans l'injonction on dit: "Que telle chose soit ou ne soit pas". Pour l'injonction, c'est alors l'action que l'interlocuteur choisit. On fait semblant de choisir, soit P ou Non P, 0 ou 1, vrai ou faux. Ce terme recouvre aussi bien la prière, que l'ordre, la suggestion, c'est-à-dire qu'on pose une valeur de vérité sur le futur du monde. L'injonction renvoie, elle, à quelque chose qui n'est ni vrai ni faux, mais qui peut se ramener vrai ou faux, c'est l'assertion concernant la conséquence éventuelle de l'injonction, par exemple:

(4a): *Assieds-toi!*

(4b): *Elle s'assied.*

(4c): *Voilà, elle est assise.*

Nous nous apercevons effectivement que la modalité d'énonciation appartient

au domaine pragmatique puisqu'il y en a des emplois dits «détournés». Observez l'exemple:

(5): *Tu te tais et tu manges tes biscuits.*

Ici on utilise une forme assertive, mais étant donné un certain nombre de répères qu'on va trouver, on va pouvoir construire cette forme comme n'étant pas une assertion, et si elle n'est pas assertion ni interrogation, elle est nécessairement injonction puisque sinon on aurait finalement des modes de l'assertion. C'est un problème fondamental qu'on va retrouver assez souvent.

La modalité 2 ($\mu 2$) prend en compte les possibilités entre 0 ou 1 (ni l'un ni l'autre):

Pourtant, on n'est pas toujours dans la position binaire 0 ou 1. Nous arrivons souvent à travailler sur l'intervalle entre 0 et 1. Le monde du possible se trouve entre (mais n'est pas) 0 et 1, P et nonP, c'est l'intermédiaire entre l'avéré et l'inexistant. Alors, dans la $\mu 2$, se rassemblent le probable, le vraisemblable, la possible, l'éventuel... ; c'est-à-dire les valeurs intermédiaires entre 0 et 1, qu'il s'agisse du révolu:

(6): *Il a dû faire ça.*

ou de l'avenir où on ne peut pas avoir les valeurs 0 ou 1:

(7): *Il fera beau.*

Avec $\mu 2$, on est en un point du moment de l'énonciation où on énonce, à propos d'un événement dont on ne peut dire ni qu'il est vrai ni qu'il est faux,

mais qu'il pourra se produire, qu'il est probable qu'il s'est produit...

La modalité ($\mu 3$) prend en compte le jugement de S_o sur 0 ou 1:

Avec $\mu 3$, le locuteur exprime de façon subjective son jugement, sa critique, son sentiment ou son appréciation... envers le procès qui est dit dans l'encéquoï que ce soit une assertion, une interrogation ou une injonction, que ce soit réalisable ou pas.

Et comme le locuteur ajoute sur un fait une valeur de jugement, de critique..., il module la vérité dans l'énoncé entre le côté positif et le côté négatif, le bien et le mauvais, le long et le court, le grand et le petit... selon deux domaines de qualité et de quantité. Par exemple:

(8): *Il est malheureux qu'il ait fait cela.*

Nous avons ici une assertion «Il l'a fait"-la chose est faite. Et une qualification sur cette assertion «Quel malheur! ».

La situation peut devenir ambiguë avec d'autres cas;

(9): *Il est étrange qu'il ait fait cela.*

puisque l'on a soit : (a) : «Il l'a fait et c'est étrange.»; soit : (b) : «Il ne l'a pas fait.». Dans ce cas, nous avons deux interprétations de modalité: Dans (a), le locuteur exprime sa surprise envers le fait mentionné et dans (b), il n'arrive pas à croire que ce fait se soit passé.

Bien que le jugement est une activité cognitive de l'homme et se base sur des échelles de valeurs, il exprime fortement la subjectivité et alors, les échelles de

valeurs appartiennent au locuteur-individu. Étant donné l'énoncé:

(10): *Tôi có những năm nghìn đồng.*

Moi/avoir/mq/cinq/mille/vnd.

La somme "năm nghìn đồng" peut être une grosse somme, même une très grosse somme d'après le locuteur, en se basant sur une certaine échelle de valeurs qui le concernent. D'autres locuteurs, pour la même somme, pourraient ne pas avoir le même jugement, étant donné que leur situation se diffère fort bien.

La modalité 4 ($\mu 4$) prend en compte la relation $S_0 - S_1$:

La modalité 4 regroupe la déontique, le vouloir, la permission, ... c'est-à-dire une relation entre deux sujets:

-l'un conduisant l'autre

-l'un laissant l'autre libre de faire quelque chose

-l'un ne faisant rien pour que l'autre ne fasse pas.

-un sujet agissant sur lui-même s'exprime dans le vouloir.

Il est important de comprendre, lors d'une analyse d'expression de la modalité, l'intention subjective de communication du locuteur, car quand un locuteur parle, c'est qu'il veut non seulement agir sur lui-même pour s'exprimer dans le vouloir, mais encore conduire l'autre, laisser l'autre libre de faire quelque chose..., tout comme l'esprit de la fameuse constatation d'Austin: «Quand dire, c'est faire». La modalité va s'exprimer au milieu de ce que dit le locuteur son interlocuteur.

C'est une relation intéressante et souvent ambiguë, il faut la mettre dans le co(n)texte pour pouvoir mieux apercevoir.

Les cases 1, 2, 3, 4 ne sont pas ordonnées, on ne peut pas les ordonner parce que ce sont des relations complexes. Nous voyons ici que l'injonction qui est en $\mu 1$, peut aussi être en $\mu 4$.

Et nous trouvons ici que la classification ne doit pas être considérée comme linéaire; elle est telle que quand on observe d'un côté l'assertion, l'interrogation ou l'injonction et d'un autre côté la modalité 4, pour des raisons qui ne sont pas des raisons de hasard, on s'aperçoit effectivement que l'injonction qui est hors assertion, peut aussi bien être classée soit dans l'assertion, soit dans la modalité 4 puisqu'effectivement dans l'injonction, il y a prière, suggestion... c'est-à-dire "demander à quelqu'un de bien vouloir..." ou «dire à quelqu'un qu'il doit...». Il y a une double classification qui montre qu'en fait, on n'a pas un point de départ et puis on aboutit à un point polaire, mais une relation telle que, en refaisant le circuit, on revient au point de départ.

4. En guise de conclusion

Comme la modalité est un domaine vague, la délimitation et la circonscription s'avèrent absolument indispensables pour pouvoir mener des investigations efficaces. A notre sens, il vaut mieux de faire des recherches de la modalité subjective, parce que c'est dans

laquelle que les marques linguistiques sont mieux reflétées.

En ce qui concerne la terminologie, puisque les linguistes proposent des caractères conventionnels différents, la solution provisoire serait de bien paraphraser nos conceptions, en introduisant dès le début de recherche sur la modalité la liste des index de notions et de mots-clés pour faciliter la compréhension des lecteurs.

La modalité subjective reprend la mentalité du locuteur. Donc, l'approche morpho-syntaxique ne peut pas être satisfaisante. Les chercheurs doivent nécessairement dégager les voies sémantique et pragmatique en vue de clarifier le problème.

La typologie de la modalité jusqu' à l'heure actuelle n'est pas encore vraiment unifiée. Les linguistes insistent sur les angles différents de la modalité. Nous pensons que la typologie efficace doit bien servir à la recherche expérimentale des éléments linguistiques précis. Nous recourons alors à un point de départ fixé- l'assertion. Et toutes modulations vont

tourner autour ce repère. Nous sommes menée donc à aborder quatre ordres de modalité : Assertion, certitude, appréciation et intersujets.

Chaque langue a ses propres caractéristiques. Alors, nous ne pouvons absolument pas appliquer les moyens d'expression de modalité d'une langue à une autre. Nous devons bien déterminer la langue dont nous voulons envisager la modalité et nous avérer patiente en l'examinant de plus près et successivement sur de différents plans: phonétique, vocabulaire, grammaire et pragmatique.

Le français, langue flexionnelle, et le vietnamien, langue isolante sont deux langues tellement différentes. L'étude comparative des moyens d'expression de modalité en ces deux langues promettent alors de nombreuses choses intéressantes. Nous nourrissons toujours l'espoir de pouvoir approfondir les recherches ultérieures sur ce point cité et tirer des retombées méthodologiques pour l'enseignement-apprentissage du français des vietnamophones.

TÀI LIỆU THAM KHẢO

1. Đỗ Hữu Châu, Bùi Minh Toán, *Đại cương ngôn ngữ học*, Tập i, NXB Giáo dục, Hà Nội, 2001.
2. Nguyễn Hồng Côn, *Bài giảng Ngôn ngữ học đại cương*, Hà Nội, 2004.
3. Nguyễn Thiện Giáp (chủ biên), Đoàn Thiện Thuật, Nguyễn Minh Thuyết, *Dẫn luận ngôn ngữ học*, NXB Giáo dục, Hà Nội, 1998.
4. Hoàng Trọng Phiến, *Ngữ pháp tiếng Việt - Câu*, NXB Đại học và Trung học chuyên nghiệp, Hà Nội, 1980.

5. Nguyễn Minh Thuyết, Nguyễn Văn Hiệp, *Thành phần câu tiếng Việt*, NXB Đại học Quốc gia Hà Nội, 1998.
6. Nguyễn Hữu Quỳnh, *Ngữ pháp tiếng Việt*, NXB từ điển bách khoa, Hà Nội, 2001.
7. Nguyen Lan Trung, Linguistique vietnamienne, *Cours destiné à la formation post-universitaire - Option : Didactique de langue*, Hà Nội, 2000.
8. *Tạp chí Ngôn ngữ*, (2002), số 9 (156), số 13 (160).
9. *Tạp chí Ngôn ngữ*, (2003), số 7 (170), số 8 (171).
10. Baylon, Christian., *Grammaire systématique de la langue française*, Série linguistique, Nathan, Poitiers, 1995.
11. Benveniste, Emile., *Problèmes de linguistique générale*, Tome 1, Gallimard, Paris, 1966.
12. Benveniste, Emile., *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, Gallimard, Paris, 1974.
13. Charaudeau, Patrick., *Grammaire du Sens et de l'Expression*, Hachette Education, Paris, 1995.
14. Culioli, Antoine., Transcription par les étudiants du séminaire de D.E.A. - Recherche en linguistique, Théorie des opérations énonciatives, Université Paris 7, Paris, 1976, 263p.
15. Culioli, Antoine., *Notes du séminaire de D.E.A. - 1983-1984*, Poitiers, 1985, 112p.
16. Gleason, H.A., *Introduction à la linguistique*, Trad. de F.Dubois, Charher, Paris, 1969.
17. Grevisse, Maurice., *Précis de grammaire française*, Nouvelle Imprimerie Duculot, Gembloux, 1993.
18. Kerbrat-Orecchioni, Catherine., *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris, 1980.
19. Lebedois, G. et R., *Syntaxe du français moderne*, Tome I, Picard, Paris, 1938.
20. Lyons, J., *Linguistique générale*, Larousse, Paris, 1970.
21. Lyons, J., *Semantics*, Deux volumes, Université de Presse Cambridge, 1977.
22. Maingueneau, Dominique., *L'énonciation en linguistique française*, Les Fondamentaux, Hachette, Paris, 1994.
23. Maingueneau, Dominique., *Syntaxe du français*, Les Fondamentaux, Hachette, Paris, 1996.
24. Martinet, A., *Eléments de linguistique générale*, 3e ed. P.Armand Colin, Paris, 1969.
25. Nguyen Lan Trung., *Questions de linguistique contrastive du vietnamien et du français*, Editions UNH, Hà Nội, 2006.
26. Palmer, Frank., *Mood and Modality*, Université de Presse Cambridge, Avon, 1986.
27. Panfilov, V. Z., "On the question of the category of tense in the Vietnamese language", *Voprosy jazykoznanija*, 1982, p.73-82.
28. Parret., Herman et les autres auteurs, Le langage en contexte, *Etudes philosophiques et linguistiques de pragmatique*, Volume 3, John Benjamins, Amsterdam, 1980.

VNU JOURNAL OF SCIENCE, Foreign Languages, T.XXIII, N_o1, 2007

TÍNH TÌNH THÁI NGÔN NGỮ: ĐÓNG GÓP VÀO MỘT QUAN ĐIỂM LÝ THUYẾT

Nguyễn Ngọc Lưu Ly

*Khoa Ngôn ngữ và Văn hoá Pháp,
Trường Đại học Ngoại ngữ, Đại học Quốc gia Hà Nội*

Tình thái là một khái niệm rộng và phức tạp, đến nay vẫn còn gây nhiều tranh luận trong giới ngôn ngữ. Bài viết mong muốn đóng góp thêm một cách quan niệm, một hướng tiếp cận khác. Việc phân loại tình thái đến nay rất đa dạng do các nhà ngôn ngữ quan tâm đến những góc độ khác nhau của tình thái. Theo tác giả, cách phân loại tốt phải phục vụ đắc lực cho nghiên cứu thực nghiệm những yếu tố ngôn ngữ cụ thể. Ở đây, tác giả đã lấy mốc là câu xác tín, để xem xét các sự "tình thái hoá" xoay quanh điểm khởi đầu này. Việc nghiên cứu lần lượt được tiến hành theo bốn thái: xác tín, khả năng, đánh giá và liên chủ thể. Tiếp cận quan điểm tình thái theo hướng này, tác giả hi vọng sẽ giúp một tiếng nói vào việc giải quyết các nhiệm vụ đặt ra theo chiều sâu một cách toàn diện và hiệu quả hơn.